

CAHIER DES CHARGES

Objet du marché

CREATION D'ILLUSTRATIONS ET CONCEPTION GRAPHIQUE

Organisme acheteur

Parc national de forêts.

Établissement public à caractère administratif sous tutelle du Ministère de la transition écologique.

20, rue Anatole Gabeur • 52 210 Arc-en-Barrois

Tél. +33 (0)3 25 31 62 35 • Fax : +33 (0)3 73 62 02 49

www.forets-parcnational.fr • contact@forets-parcnational.fr

Date et heure limites de réception des offres

Mercredi 30 avril à 12h00

TABLE DES MATIERES

TABLE DES MATIERES	2
1. OBJET ET CONTEXTE	3
2. CONTENU DES PRESTATIONS.....	4
3. DEROULEMENT ET EXECUTION DES PRESTATIONS	4
3.1. COMPETENCES DES INTERVENANTS	4
3.2. MODALITES D'EXECUTION	4
3.3. MISSIONS	5
3.4. BON A TIRER.....	5
3.5. LIVRABLE	5
4. PRESTATIONS	5
4.1. VALLON DE SENANCE, NOIDANT-LE-ROCHEUX	5
4.1.1. <i>Pupitres d'interprétation</i>	5
4.2. PELOUSE DU HAUT-DU-SEC, PERROGNEY-LES-FONTAINES	5
4.2.1. <i>Panneau d'interprétation</i>	5
4.3. MARAIS D'ACQUENOVE, AUBERIVE	6
4.3.1. <i>Frise paysagère sur garde-corps</i>	6
4.4. VAL CLAVIN – RBI, AUBERIVE	6
4.4.1. <i>Pupitre d'interprétation</i>	6
4.4.2. <i>Panneaux d'interprétation</i>	6
4.5. VALLON DE LA LOCHERE, VIVEY	7
4.5.1. <i>Panneau d'interprétation</i>	7
4.5.2. <i>Pupitres d'interprétation</i>	7
4.5.3. <i>Plaques d'interprétation « fenêtres paysagères »</i>	7
4.5.4. <i>Panneau d'interprétation « brise-vue »</i>	7
4.6. COMMANDERIE DES TEMPLIERS, COURBAN	7
4.6.1. <i>Pupitre d'interprétation</i>	7
4.7. PELOUSES SECHES, LATRECEY.....	7
4.7.1. <i>Totems d'interprétation</i>	7
5. CONDITIONS DE PARTICIPATION ET EXAMEN DES OFFRES	7
6. ASPECTS FINANCIERS	9

1. OBJET ET CONTEXTE

Le Parc national de forêts est le plus récent des parcs nationaux français, créé par décret le 6 novembre 2019. Il est principalement dédié à la conservation des grandes forêts de plaine, et a vocation à assurer la préservation de l'ensemble de ses patrimoines naturels, culturels et paysagers, tout en accompagnant le développement durable du territoire en concertation avec les élus, habitants et acteurs de la société civile.

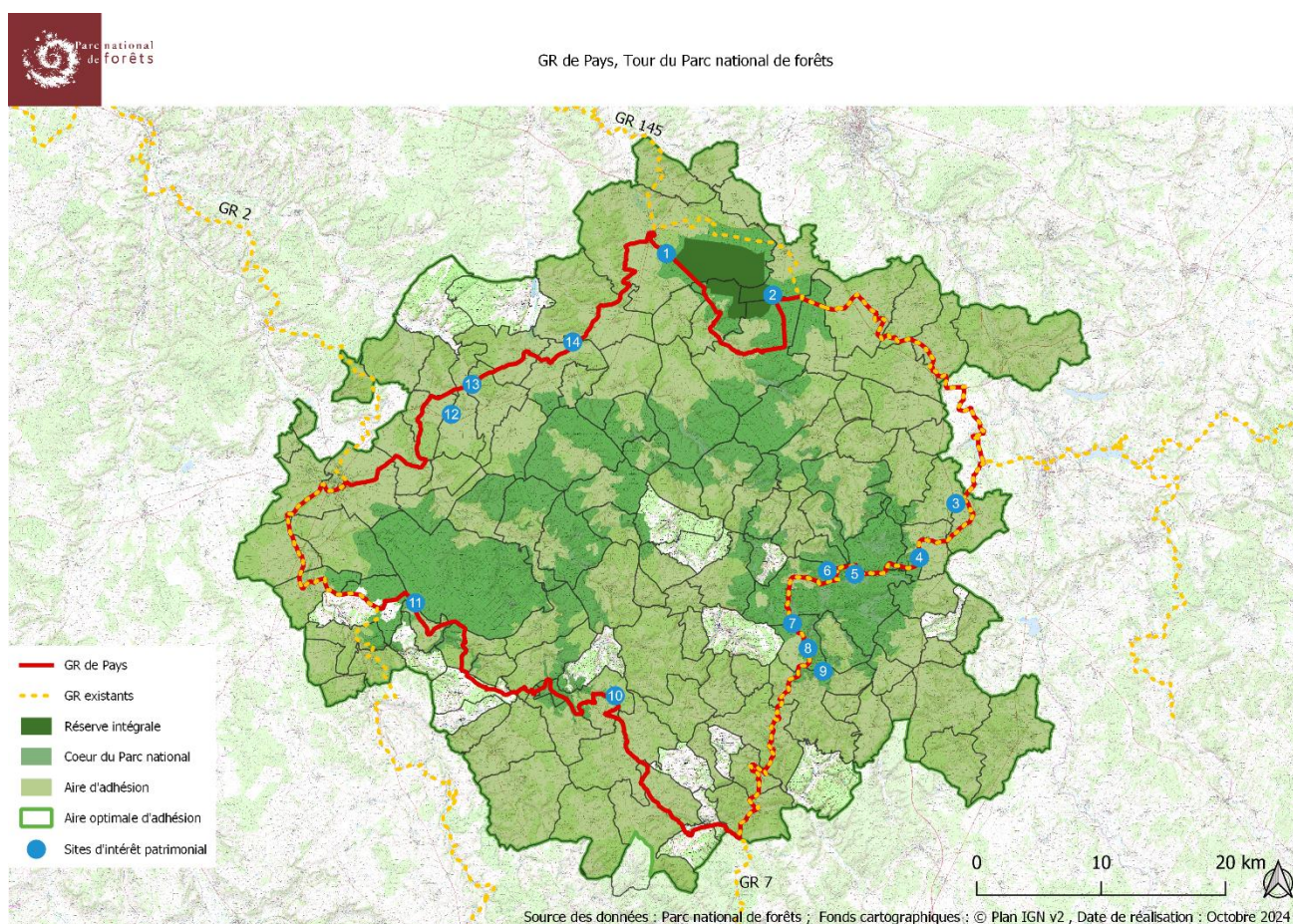
Le Parc national s'étend à cheval sur les départements de la Haute-Marne et de la Côte d'Or. La carte du territoire est visible au lien suivant :

<https://www.forets-parcnational.fr/fr/Cartographie%20du%20parc%20national>

Le Parc national de forêts met en place le « Chemin de la Belle étoile », un itinéraire de randonnée pédestre, homologué GR de Pays.

Au-delà de la création de sentier, le Parc national a souhaité mettre en valeur des sites d'intérêt patrimonial fort, à proximité du sentier. Milieux naturels remarquables, vestiges archéologiques, points de vue, bâtis anciens ou encore espaces forestiers protégés feront donc l'objet d'une valorisation.

Le Parc national souhaite un accompagnement pour la mise en page et la création d'éléments graphique pour les panneaux d'interprétation qui agrémenteront ces différents sites.



2. CONTENU DES PRESTATIONS

La création graphique attendue dans le cadre de ce marché portera sur :

- Création de formes de découpe pour panneaux et éléments d'interprétation.
- Création d'illustrations, esquisses, croquis, pour impression sur supports variés et de tous formats.
- Mise en page d'éléments fournis par le Parc national de forêts comme du texte, des dessins, des images, etc...

Ainsi, est-il attendu des styles graphiques traduisant plutôt un univers chaleureux, engageant, pédagogique, ludique, lié à la nature et à la biodiversité, etc. Cette liste est indicative de tendances et non exhaustive.

Les prestations devront en partie s'appuyer sur les chartes graphiques existantes à savoir la charte graphique et signalétique des parcs nationaux de France ainsi que la charte d'édition du Parc national de forêts.

Chaque panneau sera composé en moyenne de deux illustrations à créer par le titulaire, et de textes et/ou photographies fournis par le Parc national.

Pour répondre à ces besoins, le Parc national de forêts recherche à établir une relation de confiance avec les titulaires du présent marché.

Cela passe par plusieurs points :

- **Adaptabilité** : le prestataire n'a pas un interlocuteur unique, une fois la commande validée techniquement et administrativement par le chef de service, l'interlocuteur pour le projet est la personne qui le porte au sein du Parc national, le temps du projet, elle pilote la maîtrise d'ouvrage dans le cadre défini du marché et de la commande ;
- **Polyvalence** : les projets sont variés, sur la forme et le style, le prestataire doit s'adapter aux besoins formulés ;
- **Curiosité et conseil**, que ce soit techniquement ou conceptuellement : les titulaires proposent des solutions innovantes, les représentants du Parc national de forêts sont à l'écoute pour adapter les réalisations dans le périmètre de ses moyens.

3. DEROULEMENT ET EXECUTION DES PRESTATIONS

3.1. Compétences des intervenants

Les titulaires s'engagent à confier les prestations identifiées par le marché à la ou les personne(s) expressément désignées et dont les qualifications auront été transmises dans son offre.

Dans l'éventualité où une personne autre devrait intervenir en remplacement de la ou des personnes(s) désignée(s), les titulaires doivent impérativement en informer l'acheteur et soumettre à sa validation expresse le nouveau profil qui présente un niveau et une expérience au moins équivalente à celui qui a été initialement choisi.

En cas de manquement à cette obligation, l'acheteur est en droit de résilier le marché pour faute.

3.2. Modalités d'exécution

Le titulaire s'engage à fournir des travaux rigoureusement conformes aux spécifications du présent cahier des charges.

Il s'engage à assurer la qualité et le suivi des prestations pendant toute la durée de la prestation.

Le Parc national de forêts s'engage à mettre à disposition les éléments suivants :

- Charte graphique et signalétique des parcs nationaux de France
- Charte d'édition du Parc national de forêts

Sauf accord spécial du Parc national, le titulaire doit utiliser des images libres de droit.

3.3. Missions

Le titulaire doit assurer la mise en page des différents supports (panneaux touristiques et objets d'interprétation) à partir des éléments et textes fournis par le Parc national, ainsi que la création d'illustrations propres à ce projet (en moyenne 2 par panneau).

3.4. Bon à tirer

Pour chaque élément d'interprétation, panneaux et autre mise en page, un bon à tirer sera envoyé par voie dématérialisée.

A réception de la maquette, le titulaire transmet le BAT au Parc national de forêts pour validation et relecture. Le Parc national de forêts apporte toutes corrections ou observations nécessaires notamment concernant le texte, les photos, les illustrations, le rendu couleur ou la présentation.

En cas de modification, une nouvelle maquette est transmise au titulaire qui adresse un nouveau BAT par courriel confirmant la prise en compte des changements apportés au document.

Le titulaire s'engagera à procéder à environ 5 allers-retours entre lui et l'acheteur en vue de la validation du bon à tirer.

3.5. Livrable

Pour chaque élément, le livrable attendu est le fichier nécessaire à la mise en production de l'élément définitif. (Panneau d'interprétation, panneau explicatif, panneau signalétique, etc...)

Les logiciels utilisés par le Parc national sont notamment des logiciels de la suite ADOBE : Photoshop, Illustrator, Indesign, PremierePro etc. en conséquence, les fichiers sources devront être fournis dans cette suite : fichier Indesign assemblé en version de l'année, fichier .ai, .psd, etc...

4. PRESTATIONS

4.1. VALLON DE SENANCE, Noidant-le-Rocheux

4.1.1. Pupitres d'interprétation

Mise en page et créations graphiques de 3 pupitres d'interprétation pour illustrer :

- L'eau sur terre / le ruisseau de la Senance et de la mouche entre vieux moulin et Noidant (découpe du panneau à l'endroit de l'eau)
- L'eau sous terre et sur terre / panneau source, explication de la sortie de l'eau (découpe du circuit de l'eau)
- L'eau sous terre / le réseau d'eau souterrain et la définition du mot « karstique » (découpe du panneau à l'endroit de l'eau).

Les pupitres sont au format P53 (53 x 37 cm), posés sur un poteau en chêne.

Ces panneaux seront posés le long d'un petit sentier de découverte du Vallon, notamment entre des falaises. Ils seront accompagnés d'un panneau en acier type Corten, reprenant la forme d'une faille du réseau karstique dans la roche (hors prestation), et fixé à même la paroi.

4.2. PELOUSE DU HAUT-DU-SEC, Perrogney-les-Fontaines

4.2.1. Panneau d'interprétation

Mise en page et création d'illustration pour un panneau de lecture du paysage environnant.

Le panneau est au format V75 (75 cm x 107 cm vertical), posé sur deux poteaux bois en chêne.

4.3. MARAIS D'ACQUENOVE, Auberive

4.3.1. Frise paysagère sur garde-corps

Conception graphique d'un panneau d'environ 5 ml de long posé sur garde-corps en bois. Le graphisme devra présenter l'orientation générale des lieux se projetant devant le public. La hauteur globale sera d'environ 70 cm, posé verticalement sur le garde-corps de la plateforme.



4.4. VAL CLAVIN – RBI, Auberive

4.4.1. Pupitre d'interprétation

Conception graphique et création d'illustrations pour un pupitre paysager sur le fond de vallon et le plateau forestier.

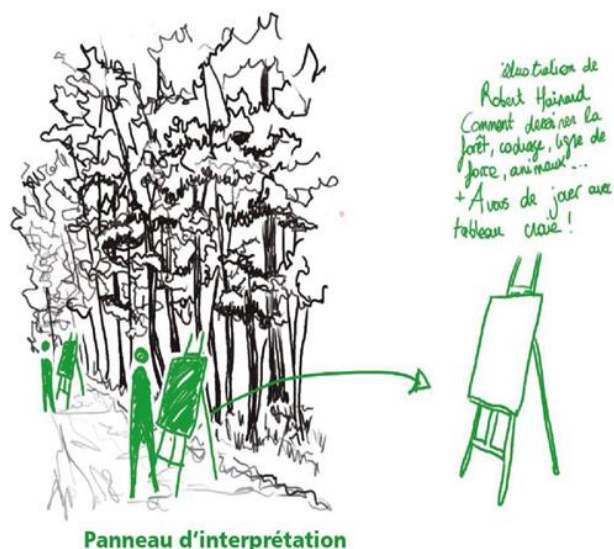
Le pupitre est au format P75 (75 x 53 cm), posé sur deux poteaux en chêne.

4.4.2. Panneaux d'interprétation

Conception graphique d'un ensemble de quatre panneaux sur la thématique du dessin naturaliste, autour de la figure de Robert Hainard.

Les panneaux sont au format V75 (75 cm x 107 cm), reposant sur des structures en chêne sous forme de chevalets.

Un cinquième chevalet viendra compléter l'ensemble, avec un revêtement type tableau à craie (hors prestation) pour que les visiteurs puissent exprimer leur créativité à leur tour.



4.5. VALLON DE LA LOCHERE, Vivey

4.5.1. Panneau d'interprétation

Conception graphique d'un panneau pour l'entrée sur le site.

Le panneau est au format V75 (75 cm x 107 cm), posé sur deux poteaux en chêne.

4.5.2. Pupitres d'interprétation

Conception graphique de 4 pupitres visant faire découvrir les différents milieux et patrimoines rencontrés :

- Un muret en pierre sèche > l'occupation de la forêt
- Un mur encadrant le bief > l'utilisation du cours d'eau
- Une prairie > la gestion de ce milieu
- Une zone humide > la sensibilité de ce milieu

Les pupitres sont au format P75 (75 cm x 53 cm), posés sur deux poteaux en chêne.

4.5.3. Plaques d'interprétation « fenêtres paysagères »

Conception graphique et création d'illustration pour quatre panneaux d'interprétation sur les milieux naturels de l'aulnaie et la saulaie.

Deux fenêtres paysagères seront matérialisées (hors prestation) pour offrir des vues sur deux habitats : une aulnaie et une saulaie.

Sur les montants latéraux de ces structures, des panneaux d'interprétation (40 x 60 cm) seront fixés pour expliquer ces milieux et l'évolution de la végétation caractéristique.

4.5.4. Panneau d'interprétation « brise-vue »

L'idée est de concevoir un grand panneau de type acier Corten en forme découpée, et fixé sur un platelage en bordure de zone humide. Ce panneau aura deux fonctions principales :

- Informer le visiteur sur le château de Vivey et son histoire.
- Minimiser la vue que les visiteurs pourraient avoir sur la propriété en bordure de sentier.

Ce panneau / claustra devra présenter des découpes et des lumières éventuelles et être porteur d'informations imprimées et ou gravées dans l'acier.

Dimensions approximatives : 3.5 ml x ht 2.50 ml.

4.6. COMMANDERIE DES TEMPLIERS, Courban

4.6.1. Pupitre d'interprétation

Mise en page et création d'illustrations pour un pupitre d'information sur la commanderie templière d'Epailly.

Ce pupitre est au format P75 (75 x 53 cm), posé sur deux poteaux en chêne.

4.7. PELOUSES SECHES, Latrecey

4.7.1. Totems d'interprétation

Mise en page et création d'illustrations pour 4 totems sur les espèces faunistiques et floristiques présentes sur le site aux 4 saisons.

Ces totems sont composés d'un poteau en chêne avec insertion de trois cubes de 10 cm de côté présentant les espèces.

5. CONDITIONS DE PARTICIPATION ET EXAMEN DES OFFRES

5.1. Contenu des offres

L'offre des candidats est composée des documents suivants :

DOCUMENT	DESCRIPTIF
Mémoire technique	<p>Mémoire technique qui sera proposé par les candidats en vue de réaliser les livrables présentés ci-dessus.</p> <p>Dans le mémoire technique sont attendus :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Composition de l'équipe mobilisée (chefs de projets – créatifs) • Délai de réalisation des panneaux objets du présent Cahier des charges
Devis	Devis présentant le prix proposé pour la réalisation des panneaux

5.2. Examen des offres et critères d'attribution

Lors de l'examen des offres, le Parc national de forêts se réserve la possibilité de demander aux candidats de préciser ou de compléter la teneur de leur offre et/ou de se faire communiquer les décompositions ou sous détails des prix ayant servi à l'élaboration des prix qu'elle estimera nécessaires.

Critère 1 - Prix : Noté sur **40 points** apprécié **sur la base des montants en euros TTC des devis présentés**

Critère 2 - Valeur technique appréciée, au vu du mémoire technique visé à l'article 5.1 du présent Cahier des charges (notée sur **60 points**) et décomposée comme suit :

- Composition de l'équipe mobilisée (chefs de projets – créatifs) : 30 points
- Délais : 30 points

Modalités de calcul des notes

Critère 1 (prix) :

Méthode « inversement proportionnelle » = (prix le plus bas/prix de l'offre examinée) x 40

Critère 2 (valeur technique) :

- Moyens humains et techniques qui seront mis à disposition (30 points)
 - Non satisfaisant : 0 pt
 - Peu satisfaisant : 7,5 pts
 - Moyennement satisfaisant : 15 pts
 - Satisfaisant : 22,5 pts
 - Très satisfaisant : 30 pts
- Délais (30 points)
 - Non satisfaisant : 0 pt
 - Peu satisfaisant : 7,5 pts
 - Moyennement satisfaisant : 15 pts
 - Satisfaisant : 22,5 pts
 - Très satisfaisant : 30 pts

La note totale est sur 100.

6. ASPECTS FINANCIERS

6.1. Forme et contenu du prix

Le marché est conclu à prix global et forfaitaire.

Le prix est ferme.

6.2. Modalités de règlement

Les modalités de règlement seront arrêtées de gré à gré avec le ou les titulaire(s) postérieurement à l'attribution de la prestation.

